



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

nuisibles

Question écrite n° 103379

Texte de la question

M. Jean Lassalle attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'infestation des gîtes et refuges de la chaîne pyrénéenne par les punaises de lit. Les punaises de lit sont des insectes qui se nichent dans le bois et le lambris. La nuit, elles piquent l'homme et sucent le sang ce qui provoque boutons, cloques, allergies et démangeaisons pendant quinze jours. Elles sont transportées d'établissement en établissement par les randonneurs qui les véhiculent par leurs chaussures et sacs. Ainsi une grande partie des hébergements touristiques situés sur le GR 10 Haute route pyrénéenne-Compostelle-piémont pyrénéen sont contaminés. Cette infestation touche désormais les établissements de Pau, Lourdes, Saint-Jean-Pied-de-Port et même Paris où 600 désinsectisations ont eu lieu l'été 2010. Les hôteliers concernés par ces infestations n'osent pas en parler de peur de faire fuir un peu plus la clientèle ; chacun traite de son côté. Malheureusement, depuis les normes établies par le Grenelle de l'environnement, les produits utilisés ne permettent plus une désinfection totale et sont de plus en plus lourds à supporter financièrement pour les hôteliers. Par conséquent, les infestations de punaise de lit sont à la fois un problème de santé publique et une menace pour les activités touristiques et professionnelles régionales. Seul un traitement de grande ampleur, comme cela a été fait en Corse sur le GR 20, semblerait pouvoir enrayer cette infection. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il envisage de prendre afin de protéger la clientèle de ces établissements et le tourisme régional.

Données clés

Auteur : [M. Jean Lassalle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103379

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 3032

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)